



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

28 juin 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**2010.646**

**OBJET : MARCHÉ À BONS DE COMMANDE RELATIF À LA FOURNITURE DE FIOUL  
DOMESTIQUE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX - SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 28/06/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/06/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Maurice CHAZEAU, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jules SUSINI à M. Stéphane PAOLI, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

**Excusés sans pouvoir :**

M. Alexandre GALLESE

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



01.12

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 28/06/10

-----  
**RAPPORTEUR** : M. Maurice CHAZEAU

**Politique Publique** : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : MARCHÉ À BONS DE COMMANDE RELATIF À LA FOURNITURE DE FIOUL DOMESTIQUE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX - SIGNATURE DU MARCHÉ - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Ce dossier concerne un appel d'offres ouvert portant sur la fourniture de fioul domestique, et dont l'avis d'appel public à la concurrence a été adressé à la presse le 3 mars 2010.

Cette procédure doit permettre le renouvellement du contrat en cours qui parviendra à échéance le 30 septembre 2010.

La fourniture de fioul concerne les établissements publics suivants :

- ✓ Ecole Primaire Coutheron
- ✓ Ecole Maternelle Coutheron
- ✓ Ecole Elémentaire Granettes – Restaurant
- ✓ Ecole Maternelle La Mareschale
- ✓ Ecole Elémentaire Célongy
- ✓ Mission Environnement
- ✓ Maison des Associations (rue Emile Tavan)
- ✓ Maison des Associations (rue Principale à Puyricard)
- ✓ Maison de quartier La Mareschale
- ✓ Pavillon Boissy
- ✓ Gymnase Val St André
- ✓ Villa Corsy

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un seuil minimum annuel de 50 000 euro(s) HT et maximum de 300 000 euro(s) HT.

Le marché est conclu pour une période initiale courant à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 30 septembre 2011. Il pourra être reconduit trois fois une année de manière expresse.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient :

- Prix des fournitures : 90 %
- Délai de livraison : 10 %.

Au cours de la séance du 6 mai 2010, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par la société MOLLAR. En effet, sur les deux offres reçues, celle de la société MOLLAR proposait le prix le plus bas (devis estimatif d'un montant de 75 304.32 € HT) et les délais de livraison les plus avantageux (24 heures pour les livraisons courantes et 1 heure pour les livraisons urgentes).

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

**AUTORISER** : Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer le marché relatif à la fourniture de fioul domestique avec la société MOLLAR, ainsi que ses éventuelles reconductions, pour un montant annuel de 50 000 € HT minimum et 300 000 € HT maximum.

**2010.646 - MARCHÉ À BONS DE COMMANDE RELATIF À LA FOURNITURE DE FIOUL DOMESTIQUE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX - SIGNATURE DU MARCHÉ**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 54</b>
<b>Présents</b>	<b>: 45</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 54</b>
<b>Pour</b>	<b>: 54</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07//2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**